

se trouvent situées les «machines à pluie» dans les régions du Saguenay et du Lac Saint-Jean?

L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit et je répète à mon excellent ami, l'honorable député de Lapointe, que dès que des faits précis—et il a commencé à nous en fournir, je dois l'admettre—comme ceux auxquels il vient de faire allusion, seront fournis, non seulement l'étude habituelle sera faite, mais nous verrons à prendre les dispositions voulues, s'il y a lieu.

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre du Canada et je voudrais en faire, en même temps, une suggestion.

Étant donné l'importance de cette question de l'ensemencement des nuages et de la «juridiction» des provinces et du gouvernement canadien, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale, de façon qu'elle puisse être discutée par les premiers ministres de l'Ontario et du Québec et qu'on en vienne à une entente sur la façon dont il faut réglementer cette affaire?

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Cette question de juridiction est à l'étude, mais je préfère attendre les résultats de notre propre enquête à ce sujet avant d'indiquer si la question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il serait intéressant d'entendre le premier ministre nous dire si la pluie relève de l'un ou l'autre gouvernement.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports nous dirait-il s'il a réussi, au cours de ses entretiens avec M. Denison, à établir si la société *Weather Engineering* poursuit des expériences dans le domaine de l'ensemencement des nuages et, en pareil cas, quand elle y mettra fin?

L'hon. M. Pickersgill: La société m'a dit n'avoir jamais fait d'expériences dans la région du lac Saint-Jean, mais plus bas sur la rivière.

M. Woolliams: Pourquoi pleut-il plus haut sur la rivière?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne puis que répéter une fois de plus, ce que l'on m'a dit. Il serait

fort intéressant que certains de ceux que la question intéresse le plus, fournissent des renseignements positifs qui réfuteraient la version que m'a fournie cette compagnie, version orale seulement et je le regrette. Il serait utile qu'elle nous la donne par écrit et je l'en ai priée.

(Français)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'honorable ministre nous demande de lui fournir des faits et de lui indiquer des endroits. Or, j'ai envoyé au ministre des Transports une carte géographique sur laquelle sont indiqués au moins une quarantaine d'endroits où fonctionnent des «machines à pluie» dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a cette carte en main; il a donc les faits et ne doit pas les demander de nouveau.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il semble que nous nous lancions maintenant dans un débat sur ce sujet.

(Plus tard)

(Français)

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Lors de l'entretien qu'il a eu avec le président de la *Weather Engineering Corporation*, a-t-il été question de l'ensemencement des nuages de la région Abitibi-Témiscamingue?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il m'a été très difficile, à cause du bruit, d'entendre la question de l'honorable représentant. S'il me demande si je me suis enquis auprès du représentant officiel de la *Weather Engineering* au sujet de la pluie artificielle provoquée dans la région de l'Abitibi, je lui répondrai qu'au dire de ce porte-parole, la société n'y est pour rien. Je n'ai que sa parole, mais c'est ce qu'il m'a dit.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DROIT DES PRÉVENUS D'ÊTRE REPRÉSENTÉS PAR UN AVOCAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice me dirait-il s'il songe à apporter une modification au Code criminel afin de garantir à toute personne inculpée d'un délit, le droit d'être représentée par un avocat, si elle le désire, avant d'être interrogée par la police, lorsqu'elle est détenue aux fins d'interrogation?